

DELIBERATION N° 2023.12.07

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE
SEANCE PUBLIQUE DU 7 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1^{er} décembre, s'est réuni à la salle Paul Buisine en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic PROISY, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19
Présents : 13
Votants : 18

Étaient présents :

Ludovic PROISY, Maire ;

Fabrice VAN BELLE, Christelle DELEPLACE, Guillaume LIETARD, Denise DUCROUX, Adjoints ;

Olivier MORVAN, Charline DECARNIN, Yves MARTIN, Jorge DOS SANTOS, Fabienne MEPLON, Conseillers Municipaux.

Éric TIRLEMONT, Sylvaine DELVOYE, Aurélie MALAQUIN, Conseillers Municipaux.

Etaient absents ayant donné procuration :

Judith TERNIER ayant donné procuration à Ludovic PROISY

Marie-Claire NAESSENS ayant donné procuration à Denise DUCROUX

Isabelle CANDELIER ayant donné procuration à Fabrice VAN BELLE

Brigitte MAINGUET ayant donné procuration à Christelle DELEPLACE

Maurice VANDEWALLE ayant donné procuration à Yves MARTIN

Était absent :

Théo VANENGELANDT

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Charline DECARNIN a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2023.12.07

SALLE COMMUNALE – LOCATION DE LA SALLE PAUL BUISINE

Révision et adoption d'un règlement et d'une convention

Cette délibération annulera et remplacera toutes les autres délibérations antérieures concernant les tarifs et la mise à disposition de la salle communale – Paul Buisine

M. LE MAIRE RAPPELLE à l'assemblée que la salle Paul Buisine peut, dans le cadre de la gestion du domaine communal et sous réserve de disponibilités, être mise à la disposition d'utilisateurs qui en feraient la demande pour des manifestations privées de type familial avec ou sans repas, des séminaires, des réunions ...

Il rappelle également que l'utilisation prioritaire est pour les besoins des services communaux et/ou les activités municipales d'intérêt général (*organisation d'élections, de campagnes électorales, plan d'urgence d'hébergement, organisation de réunions publiques, de manifestations municipales d'extrême urgence, évènement imprévu au*

moment de la réservation ou pour des travaux importants à réaliser. La commune ne peut assumer la responsabilité des salles pour des raisons de sécurité).

Quant aux autres utilisateurs tels que les associations locales, il y a le plus grand intérêt, dans le but de faciliter le développement des activités et/ou d'apporter une aide efficace au développement des relations sociales entre les administrés, à ouvrir largement les portes de cette salle des fêtes.

M. Le Maire propose donc de mettre à jour les modalités de location de la salle Paul Buisine :

➤ **TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE PAUL BUISINE**

Salle Paul Buisine			
		UN WEEK-END	UNE SOIRÉE Lundi, mardi ou jeudi
LOCATION	VENDEVILLOIS	300 €	100 €
		Réservation 150 € Solde 150 €	Réservation 50 € Solde 50 €
	EXTERIEURS	600 €	200 €
		Réservation 300 € Solde 300 €	Réservation 100 € Solde 100 €

➤ **TARIFS DE LOCATION DE L'ÉCRAN INTERACTIF DE LA SALLE PAUL BUISINE**

La salle Paul Buisine est dotée d'un écran interactif. Monsieur le Maire explique qu'il est régulièrement sollicité pour le prêt de ce matériel et souhaite pouvoir y répondre favorablement moyennant un tarif d'utilisation et une demande de caution en cas de dégradations

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur le montant du tarif de la location de l'écran interactif ainsi que le montant de la caution en cas de dégradation.

Le conseil municipal, ceci exposé et après en avoir délibéré,

APPROUVE un tarif de location de l'écran interactif d'un montant de 50,00 € et **PRECISE** qu'en cas de dégradation, le chèque de caution « Dégradations conséquentes » sera encaissé.

Salle Paul Buisine	ECRAN INTERACTIF
MONTANT DE LA LOCATION	50 €

➤ **MONTANTS DES CHÈQUES DE CAUTION DEMANDÉS POUR LA LOCATION DE LA SALLE PAUL BUISINE**

Afin de responsabiliser le bénéficiaire de la demande de location, des chèques de caution seront demandés à la réservation de la salle :

Chèques de caution	Montant
Chèque caution « ménages »	150 €
Chèque caution « vaisselle, mobilier et petite dégradation immobilière »	200 €
Chèque caution « dégradations conséquentes »	1 000 €

➤ **TARIFS VAISSELLE/MATERIEL CASSÉ OU MANQUANT DE LA SALLE PAUL BUISINE**

DESIGNATION	PRIX à l'unité
Assiettes plates	3.50 €
Assiettes à desserts / à fromage	3.50 €
Verre à Vin	3.00 €
Verre à Eau	3.00 €
Fourchettes et Couteaux	2.00 €
Petites et grandes Cuillères	2.00 €
Tasse	2.50 €
Sous tasse à café	2.00 €
Pelle à tarte	10.00 €
Verre tube	5.00 €
Flûte à champagne	3.00 €
Cuillère à soupe	2.00 €
Saladier grande taille	8.00 €
Saladier taille moyenne	7.00 €
Table	100.00 €
Chaise	40.00 €
Ramequin	5.00 €
Corbeille à pain	6.00 €
Plat de présentation	8.00 €
Plateau	8.00 €
Petite casserole	20.00 €
Grande casserole	25.00 €
Table demi-lune	100.00 €
Articles divers	6.50 €

➤ **REGLEMENT ET CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE PAUL BUISINE**

Les modalités d'utilisation de cet équipement doivent être définies par un règlement d'utilisation ainsi qu'une convention afin que la mise à disposition se déroule dans des conditions optimales.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur :

- *Les tarifs de location de la salle Paul Buisine*
- *L'approbation du règlement d'utilisation de la salle Paul Buisine qui figurera en annexe*
- *L'approbation de la Convention d'utilisation de la salle Paul Buisine qui figurera en annexe*
- *L'autorisation donnée à M. Le Maire ou son représentant de signer les conventions d'utilisation et d'encaisser les sommes correspondantes.*

Le conseil municipal, ceci exposé et après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** les tarifs de location de la salle Paul Buisine
- **APPROUVE** le règlement d'utilisation de la salle Paul Buisine qui figurera en annexe
- **APPROUVE** la Convention d'utilisation de la salle Paul Buisine qui figurera en annexe
- **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant de signer les conventions d'utilisation et d'encaisser les sommes correspondantes.

APPROUVE la révision et l'adoption d'un règlement et d'une convention
Buisine à l'UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 16/01/2024

Reçu en préfecture le 16/01/2024

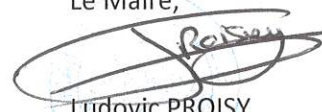
Publié le

ID : 059-215906090-20231207-2023_12_07-DE

SLO

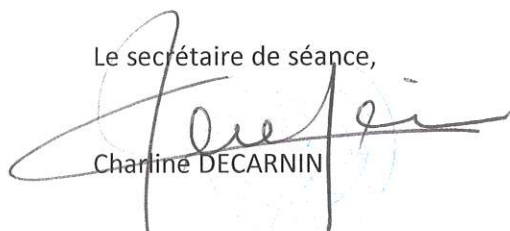
Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord
Le 18 décembre 2023

Le Maire,



Ludovic PROISY

Le secrétaire de séance,



Charline DECARNIN